



BURKINA FASO



RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION

REGION DU SAHEL

Mois d'août 2020



Figure 1 : abris de PDI dans la province du Yagha (auteur photo Moniteur amadou HAMADOU, août 2020)

I. CONTEXTE

La crise sécuritaire dans la Région du Sahel touche l'ensemble de ses provinces occasionnant des situations de précarité et de vulnérabilité extrême au sein des populations. A l'instar des mois précédents, la période sous revue a connu plusieurs incidents sécuritaires qui ont engendrés des violations des droits humains orchestrées notamment par des groupes armés non identifiés (GANI).

Des quatre provinces que compose la Région celles du Soum est plus à risque de protection dans la mesure où les attaques y sont nombreuses avec son lot de violations des droits humains : restrictions des libertés d'aller et de venir; attaques perpétrées contre les populations surtout sur les axes routiers, des enlèvements, des assassinats, des vols et pillages. Les hommes sont les plus touchés par les cas d'enlèvements et d'assassinats.

A ces attaques viennent s'ajouter les catastrophes naturelles causées par les inondations et les vents violents en cette période de saison pluvieuse.

Ce mois d'août a connu plus d'incidents sécuritaires que le mois précédent. En outre, la province du Soum est toujours confrontée à un problème de restriction des libertés de mouvement des populations dû aux attaques des groupes terroristes sur les axes routiers tels que l'axe Namsiguiya – Mentao- Djibo.

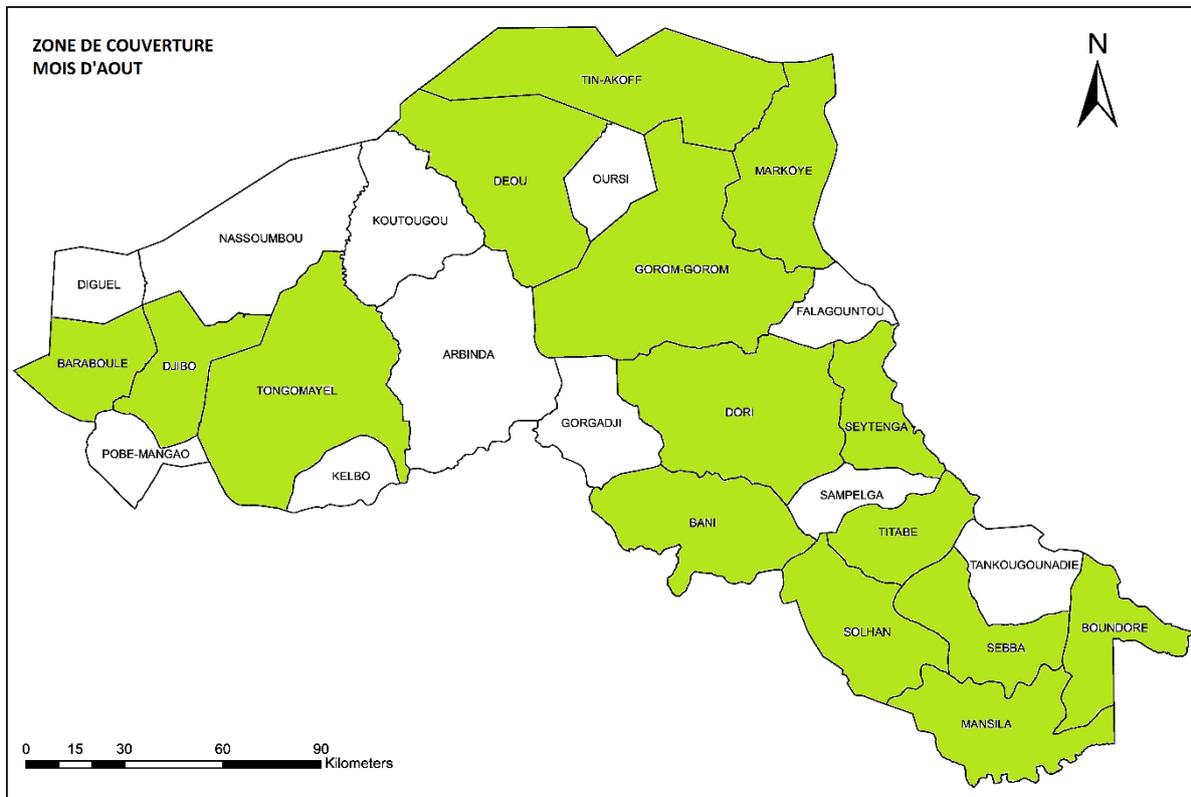
Les autres provinces au cours de ce mois ont été moins touchées mais demeurent toujours des zones à risques ou la situation sécuritaire reste très précaire et volatile. Ainsi, le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori reste jusque-là non seulement la ville la plus stable où toutes les administrations fonctionnent normalement mais également l'une des principales zones d'accueil des déplacés internes.



Figure 2 : Habitat d'un ménage PDI dans la commune de Gorom-Gorom village d'Essakane (auteur photo Moniteur Aboubacar TRAORE, août 2020)

Situation de protection

ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT



Pendant la période sous revue, le monitoring de protection a couvert différentes localités et communes des quatre provinces de la région du Sahel. Dans la province du Yagha, les zones couvertes sont les communes de Solhan, Titabé, Boundoré Mansila et de Sebbas ainsi que certains villages de ces communes tels que Niaptana et Datambi. Dans la province du Seno, ce sont les communes de Bani, de Seytenga, de Dori à travers les trois principaux sites d'accueil de déplacés internes à savoir Petit Paris, Niarala, Wendou, les villages de Bouloye, Djomga et Bambofa. Dans la province de l'Oudalan, la commune de Gorom-Gorom avec ses villages dont, Saouga, Tasmakat Korizena, Essakane ; la commune de Markoye et ses villages que sont Danbam, Tokabangou, Tambao et Bom ont été couvert ainsi que les communes de Deou centre et de Tinakof centre. Dans la province du Soum, les zones couvertes sont surtout la commune de Djibo et les villages environnants tels que Fili-Fili, Sô, Mentao, Tchimbolo, Yathé mais également des villages de la commune de Baraboulé comme Borguindé et Bouro, la commune de Tongomayel.

Il faut noter aussi que pendant cette période sous revue, les moniteurs ont effectué 347 visites sur les sites couverts par le monitoring avec 532 ménages des PDI et populations hôtes visités dans la Région du Sahel dont 106 Hommes, 218 femmes, 87 garçons, 121 filles.

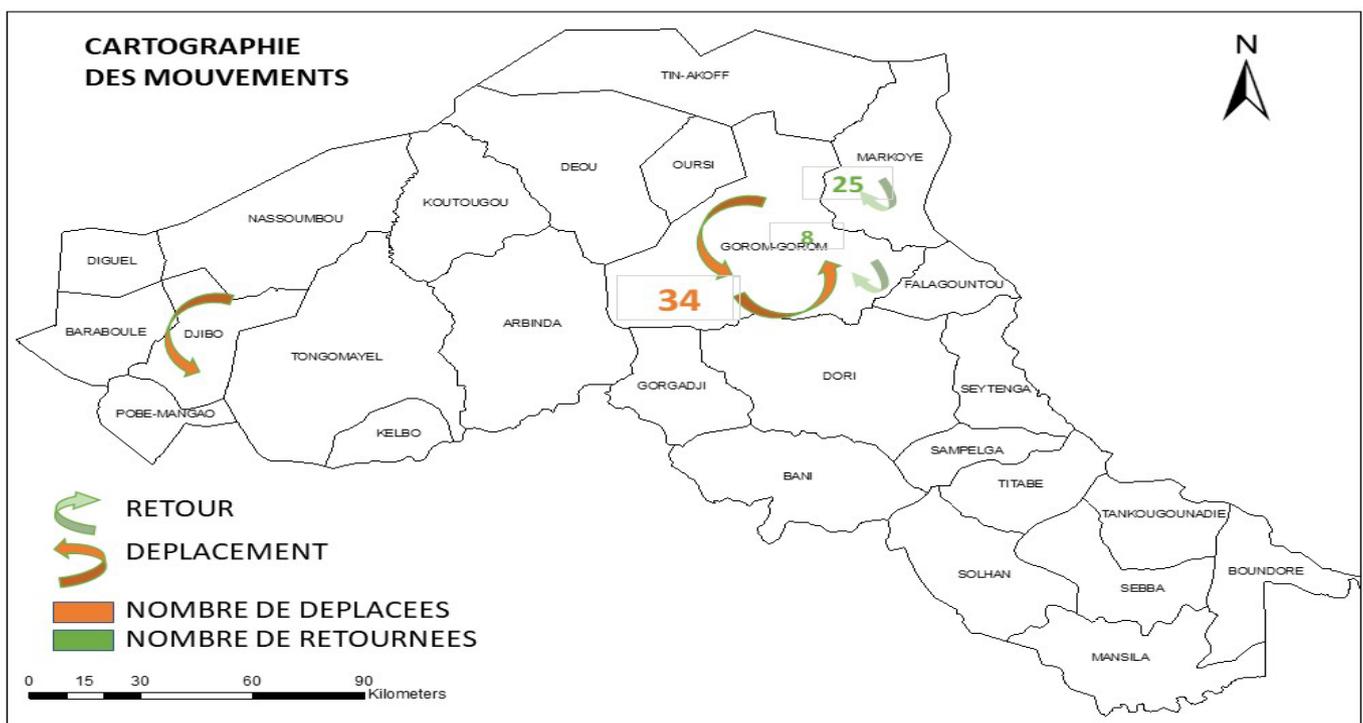
Il a été réalisé également le monitoring d'incident de protection et le projet 21 dans les différentes provinces de la Région. Dans la province du Soum et du Seno des consultations communautaires ont été réalisées à travers différents focus groupes

impliquant diverses couches de la société. Il y a eu 24 consultations de Focus groupe dans le cadre du processus des Consultations au nom du Panel de Haut Niveau du Secrétariat General des Nations Unies, dont 13 à Djibo et 11 à Dori avec différentes couches PDI et communautés hôtes : hommes âgés PDI, hommes âgés populations hôtes, femmes âgées PDI, femmes âgées populations hôtes, hommes PDI et hommes hôtes, femmes PDI et femmes hôtes, Focus groupe jeunes /adolescentes filles PDI et focus groupe jeunes /adolescents garçons PDI, focus groupe enfants.

Dans la Région du Sahel, il y a de nombreuses zones qui restent à risque à cause des problèmes d'accessibilité. Ces zones à risque sont les villages où les mouvements d'aller et venir sont difficiles voire impossible et des villages susceptibles d'être affectés par les activités des GANI. Les zones à risques identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Bombofa. Dans la province du Yagha toutes les communes sont des zones à risque sauf celle de Sebba qui retrouve lentement sa stabilité grâce aux opérations de sécurisations des FDS. La province du Soum quant à elle, est une zone de violation sans cesse du droit à la liberté et à la sécurité sur les axes routiers tels que l'axe Namsiguiya- Mentao- Djibo. Dans l'Oudalan, les zones à risques identifiées pendant cette période d'activité sont les villages de Doumam, Set-sere Tasmakat, Korizena, Gagara , Petabouli, Petelkochia Gosey -site dans la commune de Gorom-Gorom, on a aussi Tin-Agadel, Iklan Oudalan, Mamassi, Inssalatin, Toleykaya, Tokabangou, Danbam et Inawas dans la commune de Markoye. Aussi, les zones de Deou, Oursi et Tinakof sont toutes des communes difficilement accessibles et à risques.

Par conséquent, l'accès et la réponse humanitaire dans ces zones demeure très complexe et difficile.

CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION





34 nouvelles PDI

Les populations se déplacent soit à titre préventif soit à la suite des attaques ou des menaces des groupes armés. Au cours de ce mois sous revue, il a été enregistré par les moniteurs un petit nombre de population de Pétabouli qui continue toujours de se déplacer vers la commune de Gorom-Gorom pour des raisons d'insécurité. En effet, 34 personnes nouvellement arrivées à Gorom-Gorom ont été enregistrées dont 06 hommes, 07 femmes, 08 garçons et 13 filles.

Le 25 août 2020, il a été constaté le déplacement du village d'Ouberé Salou vers Djibo centre. En effet situé à 4 KM du Camp du Groupement des Forces Anti-Terroristes (GFAT) le village a été sommé de se déplacer à la demande du GFAT pour des questions de sécurité. 04 personnes du village ne disposant pas de logement ont été identifiées.

Les mouvements inter-sites dans la commune de Dori continuent encore ce mois. Il s'agit de déplacement de PDI de Niarala vers Petit paris et Wendou. Ceux-ci sont essentiellement dus à l'inondation que connaissent certains sites d'accueils des PDI.



33 PDI Retournés dans leurs localités d'origines

Quant aux mouvements de retour, il a été identifié 33 PDI dont 25 PDI qui sont rentrés à Tin-Agadel village de la commune de Markoye composé de 03 hommes, 08 femmes, 06 garçons et 08 filles. 08 autres PDI sont retournés à Beiga village de la commune Gorom-Gorom dont 04 hommes, 02 femmes et 02 garçons.

Ces retours ont pour principales raisons les travaux champêtres et certains estiment qu'il y a un peu d'accalmie. Dans les zones de retours les GANI distribueraient des terres et imposeraient leurs conditions pour pouvoir avoir accès à la terre telles que couper les pantalons, laisser pousser la barbe et obligent les femmes à porter des voiles et à rester à la maison.

Au cours de ce mois, les mouvements pendulaires des PDI estimés à 47 personnes ont été constatés dans la zone de la ville de Sebba vers les communes de Mansila, Boundoré, Solhan, Tankougounadié et Titabé.

Ceux-ci se déplacent pour rendre visite à leurs familles restées sur place et reviennent.

Sécurité physique et personnelle

SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES

Le mois d'août a connu plus d'incidents sécuritaires que le mois de juillet. Des violations des droits humains dues à l'activisme des GANI ont été constatées notamment, des cas d'assassinats, d'enlèvements, de vols et pillages et d'arrestation arbitraire. Ci-dessous des cas de violation des droits humains dans les quatre provinces :

Province du Yagha :

Coups et blessures volontaire : Le 16 août 2020, deux commerçants ont été agressés par des bandits armés lorsqu'ils revenaient du marché de Titabé. Les bandits les ont ligotés avant de leur porter des coups. L'un des commerçants a été blessé à la tête. Les deux commerçants ont été dépouillés d'une somme de 85 000 francs dont 35 000 francs et 50 000 francs.

Vols et pillages de biens : Le 04 Août 2020 à Niaptana dans la commune de Sebba des GANI ont intercepté des populations vers Niaptana sur la route de Boundoré qui étaient partis à Sebba prendre des vivres distribués par l'Association pour la gestion et la Sauvegarde de l'Environnement en partenariat avec PAM. Ces GANI ont tous pris et Il nous revient que la même scène a été constatée vers Denga dans la commune de Tankougounadié (un village situé à une dizaine de kilomètre de Sebba). Ces populations sont retournées chez elles sans rien.

Enlèvements de personnes : Le 20 août 2020 à Datambi dans la commune de Boundoré des GANI ont fait irruption dans le village de Datambi. Ils ont enlevé un marabout parce qu'ils lui avaient interdit de réciter le coran à haute voix. Ces GANI lui avait demandé aussi de couper son pantalon.

Province de l'Oudalan :

Assassinats : Le 01 Août 2020 dans la commune Markoye Homicide sur un civil du village de Tokabangou par les FDS pour suspicion de complicité avec les GANI. Le 03 Août 2020 dans la commune de Markoye, assassinat d'un civil par les GANI pour des raisons inconnues

Enlèvements de personnes : Le 30 août 2020 dans la commune de Markoye, quatre bergers ont été enlevés par des GANI pour des raisons inconnues. Heureusement, dans la soirée ces bergers ont été libérés. Ces bergers ont été rencontrés par les moniteurs et dans les échanges ils ont affirmés que les GANI se sont seulement servis d'eux pour conduire le bétail à une destination.

Arrestation arbitraires : Le 04 août 2020 dans la commune de Markoye, un civil a été arrêté par les FDS dans le marché à bétail pour des raisons de complicité avec les GANI.

Province du Soum :

Assassinats : Le 15 aout 2020 sur l'axe Djibo – Mentao, le grand Imam de Djibo Souabou Cissé enlevé en début de semaine, a été retrouvé mort ce samedi matin, le corps sans vie du guide a été découvert à Tilere localité située à 4 km de Djibo sur l'axe Djibo Mentao.

Enlèvements de personnes : Le 13 août 2020 sur l'axe mentao Djibo, des GANI auraient enlevé un autre membre de la famille du grand Imam Souabou Cissé enlevé quelques jours plutôt. Il s'agirait d'un des fils de l'imam qui aurait quitté le Niger pour se rendre à Djibo après avoir appris l'enlèvement de son père. L'incident a eu lieu après que les GANI aient arrêté son car et demandé aux passagers de porter des pantalons sautés comme celui des salafistes et la victime les aurait contredits du point de vue islamique, ce qui a valu son enlèvement

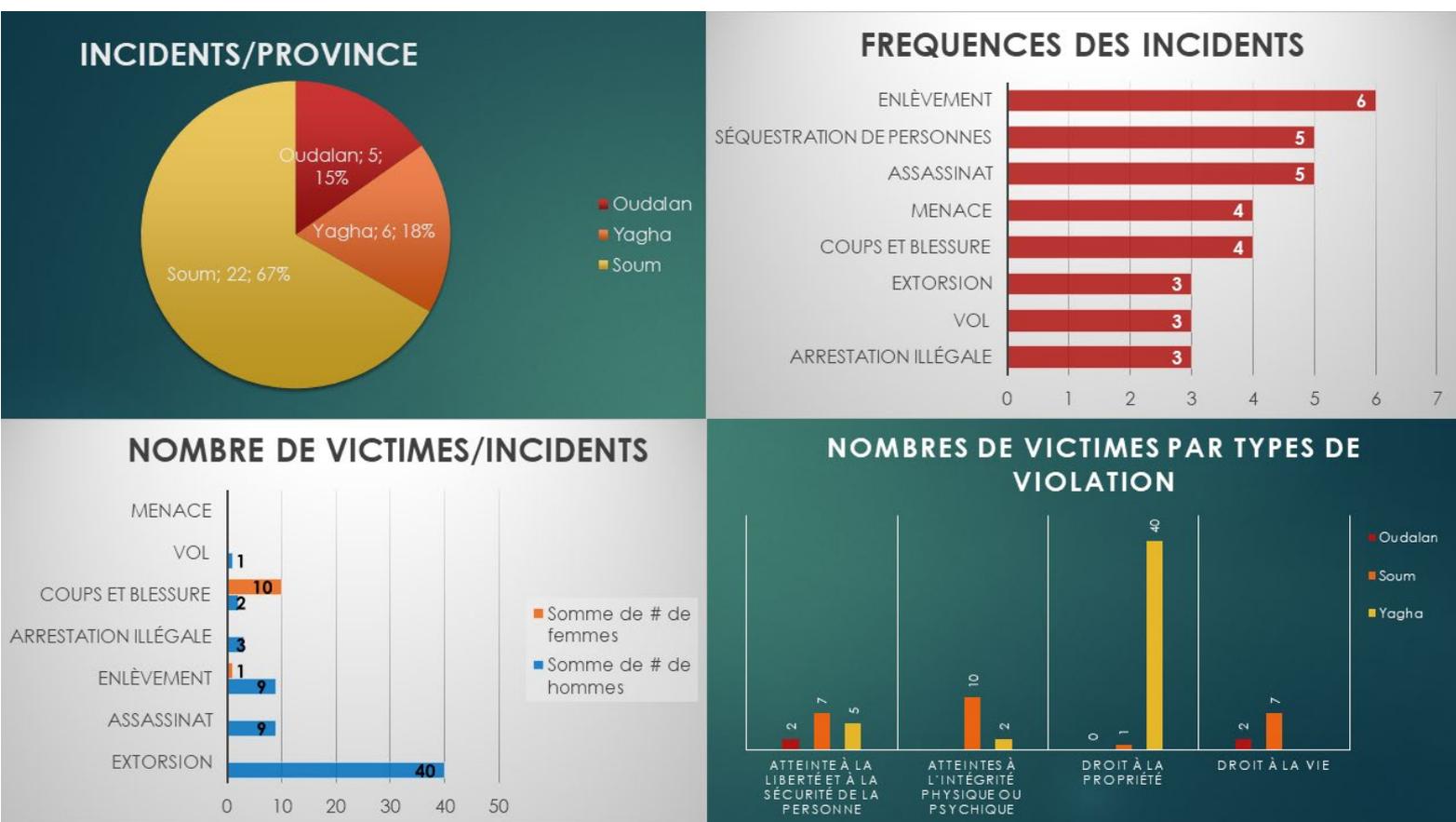
Arrestation arbitraires : Le 25 août 2020 à Djibo des FDS ont arrêté quatre personnes civiles qui auraient accompagné un blessé par balle au CMA pour des raisons de suspicion de complicité avec les GANI.

Vols et pillages : Le 05 Août 2020 à Mentao, un camion transportant des vivres du PAM a été détourné par les GANI sur le tronçon Namsiguiya- Mentao. Tout le contenu a été vidé avant de libérer le chauffeur et le camion.

Pendant ce mois sous revue des catastrophes naturelles sont aussi constatées dont les causes sont essentiellement les inondations et les vents violents. A cause du fort taux de pluviométrie, les inondations sont constatées dans les quatre provinces si bien que des maisons s'effondrent dans presque toutes les localités de la Région du Sahel..

Dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les grandes villes (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) et font souvent des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Dori, Dambame, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, Mansila dans la province du Yagha et Sampelga dans le Seno. On remarque la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bombofa dans la province du Seno.

INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE



Analyse / Impact :



33 Incidents
sécuritaires

Ce mois sous revue a connu plus d'incidents sécuritaires que le mois de juillet. En effet, 33 incidents sécuritaires contre 21 le mois passé ont été répertoriés.

Les incidents portaient sur plusieurs violations des droits humains dont le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.

Le droit à la liberté et à la sécurité a été la violation la plus récurrente avec 06 cas d'enlèvement, 05 cas de séquestration, 04 cas de menace et 03 cas d'arrestation illégale.

Le droit à propriété vient en deuxième position avec 03 cas d'extorsion et 03 cas de vol. Troisièmement, c'est l'atteinte au droit à la vie avec 05 cas d'assassinat.

La quatrième typologie est la violation du droit à l'intégrité physique et corporelle qui est constatée avec 04 cas de coups et blessures. Les GANI sont les principaux auteurs présumés des incidents de sécurité avec 26 cas et sont commis en majorité sur les hommes. Les statistiques font état de 10 femmes contre 64 hommes qui ont été victimes des incidents de sécurité.

La Région du Sahel reste toujours une zone d'insécurité du fait des GANI surtout la province du Soum où les violations du droit à la liberté et à la sécurité sont récurrentes avec des attaques suivies d'enlèvements sur plusieurs axes routiers. La province du Soum est la plus touchée par ces incidents avec 67%, ensuite le Yagha avec 18% et enfin l'Oudalan avec 15%. Par conséquent les mouvements de populations sont réduits pendant ce mois sous revue en comparaison au mois passé.

La situation de protection des bénéficiaires de nos actions continue de s'aggraver pendant cette période de saison hivernale avec des dégâts matériels et parfois humains importants.

La situation de déplacement a rendu difficile les questions de logements, terres et biens dans les localités de déplacement telles que Dori, Sebba, Djibo, Gorom-Gorom, Deou et Markoye. L'augmentation du nombre de PDI a créé la cherté des logements, la promiscuité des abris et même l'insuffisance des logements. Et la saison des pluies est venue compliquer davantage le problème des abris et logements.



09 personnes ont
perdu la vie

SGBV

Au cours de ce mois d'août 2020, les cas de VBG identifiés dans la Région du Sahel sont des cas de mariage d'enfants. Dans la province du Soum, le 10 août 2020 une jeune fille de 16 ans a été mariée de force à un polygame qui la battait quand elle refusait de remplir son devoir conjugal. Ce cas a été référé à l'action sociale et le suivi est en cours. Il a été constaté dans la province de l'Oudalan un cas de mariage forcé d'une fille. Des échanges sont en cours avec les familles concernées pour les

sensibiliser sur la problématique et les conséquences qui pourraient en découler. Les mariages précoces continuent de voir le jour à cause de certaines considérations socioculturelles, le fait que les enfants ne partent plus à l'école a eu pour conséquence des mariages précoces chez les filles déscolarisées et même certains garçons notamment dans la province du Yagha. Le nombre n'est pas encore connu.

En plus des cas référés, les survivantes ont reçu des conseils juridiques et psychologiques des moniteurs.

PROTECTION DE L'ENFANCE

La situation de protection de l'enfance dans la région du Sahel est mise à rude épreuve dans la mesure où les droits des enfants sont constamment violés.

La problématique du travail des enfants et leur exploitation s'est accentuée avec la fermeture des établissements scolaires à cause de l'insécurité et avec l'avènement de la pandémie du corona virus. Le travail des enfants est constaté dans plusieurs secteurs surtout dans le secteur minier et de l'élevage. Certains parents préfèrent que leurs enfants travaillent que de les scolariser si bien que bon nombre d'enfants déscolarisés ou non scolarisés sont des bergers.

Des orphelins au nombre de 09 ont été recueillis par un septuagénaire c'est-à-dire qu'ils vivent avec ce dernier dont 3 en situation d'handicap physique, tous déscolarisés. Un enfant de 10 ans au secteur 2 de la ville de Djibo exerce la bergerie pour pourvoir aux besoins de ses sœurs déscolarisées et de sa mère.

Le droit à la santé des enfants n'est pas effectif dans la mesure où plusieurs CSPS sont toujours fermés et même ceux qui fonctionnent dans les zones à risque sont en sous-effectif et on y constate la rareté des produits. Les enfants orphelins ont été référés à l'ONG humanity rescue partenaire de l'UNICEF et le suivi se fait constamment.

Personnes ayant des besoins spécifiques

PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

En générale les problèmes des Personnes à Besoins Spécifiques (PBS) qui ont été identifiés sont d'ordre alimentaire, sanitaire et d'abris. Au cours du mois sous revue, Il a été identifié 121 PBS dont 52 veuves sans soutien, 06 personnes malades (maladies chroniques, maux de ventre aigus, Blessures, malnutrition aiguë), 08 personnes en situation d'handicap, 20 personnes âgées sans soutien et 35 chefs de famille sans revenu.

Pour une assistance rapide à ces PBS des rencontres ont eu lieu avec la Direction Régionale de l'action humanitaire à Dori et celles provinciales (Oudalan et Yagha) pour la mise en œuvre de l'assistance en cash au profit des personnes à besoin spécifiques déjà enregistrées. Des listes ont été envoyées pour vérification afin d'éviter des doublons dans l'assistance. Nous sommes dans la phase de filtrage des listes avec l'action humanitaire et dans les semaines à venir nous allons passer à la phase d'assistance proprement dit.

Logements, terres et Biens (LTB), Etat de droit

SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Dans la Région du Sahel pendant ce mois d'août, la problématique des logements, terres et biens continue de se compliquer davantage avec le taux de pluviométrie qui est très élevé. Cette situation reste un problème énorme pour les PDI et même pour certaines communautés hôtes. Des difficultés en matière de logement qui ont été constatées le mois précédent lors du monitoring demeurent toujours notamment la promiscuité, la surpopulation, la fragilité des abris, les occupations illégales des maisons abandonnées ou inachevées et l'insuffisance de terres cultivables. Beaucoup de PDI vivent en location et elles peinent le plus souvent à pouvoir régler leurs loyers par manque d'argent. Le problème des achats non sécurisés c'est à dire sans documents administratifs bien établis tenant lieu de preuve, aussi avec de faux propriétaires des terres est également constaté lors des ventes des terrains à usage d'habitation dans la Région du Sahel. Au cours du mois, des PDI du village de Borguindé dans la province du Soum qui occupaient les champs avec leurs animaux ont été obligés de repartir vers Fili-Fili pour permettre aux propriétaires terriens de pouvoir mener leurs activités champêtres : ce sont au total 30 personnes dont 5 hommes 7 femmes 4 garçons et 13 filles. La pluie du 5 Juillet a détruit 5 abris à Djibo généralement des abris offerts par la Croix-Rouge. Ces personnes sinistrées sont dans des familles d'accueil et d'autres en location.

Quant aux personnes en situation de besoin de logements nous avons identifié 46 ménages dans la commune de Gorom-Gorom. En effet, certains de ces ménages ont des tentes qui coulent et d'autres n'ont pas encore d'abris depuis leur arrivée. Il s'agit notamment des PDI de Petabouli. Il faut ajouter aussi que les pluies ont occasionné beaucoup de dégâts dans plusieurs localités notamment à Markoye, Dori, Djibo, Gorom-Gorom etc. Des maisons se sont effondrées occasionnant ainsi des populations sinistrées. C'est le cas dans la commune de Markoye où 43 personnes dont 18 femmes et 25 hommes sont sinistrées. Dans le village d'Essakane également 30 ménages dont des PDI et des populations hôtes sont en situation d'abris du fait des catastrophes naturelles.

ETAT DE DROIT

Dans la Région, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Cependant dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel et Baraboulé. Par conséquent le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est la commune actuellement la plus stable et aussi le chef-lieu de région.

Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires

Au cours de ce mois d'août, il a été réalisé la formation des réseaux communautaires de trois provinces dont celle de l'Oudalan, du Yagha et du Soum. Dans les trois

provinces les participants étaient au nombre de 63 personnes dont 18 au Yagha, 18 au Soum et 27 dans l'Oudalan.

Les modules suivants ont été développés : les types de violations des droits humains ; les principes en matière de monitoring de protection ; les mécanismes de collectes de l'information ; les rôles et responsabilités des réseaux communautaires. Ces formations ont été également des occasions de sensibilisation sur le covid-19 et la coexistence pacifique entre populations PDI et communautés hôtes.



Figure 3 : formation des réseaux communautaires de la province du Yagha (auteur photo Chargé de projet KI Laye François, août 2020)



Figure 4 : formation des réseaux communautaires de la province de l'Oudalan (auteur photo Chargé de projet KI Laye François, août 2020)



Figure 5 : formation des réseaux communautaires de la province du Soum (auteur photo Coordinateur TAMBOURA Adama, août 2020)

Système de partage d’information et de coordination

COORDINATION ET PARTAGE D’INFORMATION ET COORDINATION

Dans la mise en œuvre des projets le partage d’information et la coordination sont importants en vue d’éviter les duplications et d’obtenir des résultats probants. Le MBDHP est un membre actif du sous cluster protection national de Dori et travaille en collaboration avec les autres acteurs dans le cadre de la synergie d’action. Il participe également aux rencontres du cluster national. Ces cadres d’échanges et de partage d’informations permettent de mieux coordonner les activités de réponses humanitaires pour plus d’efficacité. Le MBDHP a partagé des informations avec les autres membres du Cluster protection et a également reçu en retour des informations de ces derniers. Ce système de partage permet de recadrer certaines activités pour un meilleur suivi et résultat sur le terrain aux profits des populations bénéficiaires. Ils permettent également d’avoir la même compréhension des différentes problématiques et thématiques afin de mieux les appréhender dans la mise en œuvre des activités.

Recommandations Cluster et actions de suivi requises

LOCALITE	RECOMMANDATION	DOMAINE
Dori, Gorom-Gorom et Markoye	Prendre en charge les PDI et les populations hôtes victimes des inondations, des vents violents et dans les champs en leur apportant la réponse	Abris, AME et vivres
Sebba, Markoye, Gorom-Gorom et Dori	Apporter une assistance aux PDI nouvellement arrivées	Abris, AME et vivres

Gorom-Gorom, Markoye, Djibo, Sebba et Dori	Sensibiliser les populations sur les risques liés au travail des enfants	Protection
Région du Sahel	Initier un plaidoyer auprès de l'Etat pour une meilleure prise en charge des PDI et populations hôtes	Protection, santé, Etat
Région du Sahel	Organiser des émissions radiophoniques sur les conséquences du mariage d'enfants dans le Sahel	Protection, santé